



Acte n° 2022C127

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : FINANCES – Budget TRANSPORTS 2022 - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget TRANSPORT 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 20 934,42 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 0,00 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement et en investissement :

- De régulariser les charges transférées 2021, non soldées en 2022 pour 20 934,42€, en dépenses sur les comptes 611 et 65738 et par une provision en recettes au compte 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion ».

En investissement :

- Pas d'investissement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget TRANSPORT 2022 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		011	611	01	Contrats et prestations de service	18 458,42		Régularisation des charges transférées 2021 non soldées en 2022
D		65	65738	01	Subvention d'exploitation autres organismes divers	2 476,00		
R		77	7718	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 934,42	
					TOTAL	20 934,42	20 934,42	

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance

Brigitte KLEIN

Affichage électronique le :

21 SEP. 2022



Le Président,

Marc PECHOUX

